



# Le Mini-Val « Décembre 2015 »

---

## À L'AGENDA

14 déc. Séance extraordinaire à 19 h pour l'adoption du budget 2016

17 déc. Fermeture du bureau municipal  
au 3 janv.

### DATES À RETENIR POUR LE MOIS DE JANVIER

5 janv. Séance ordinaire du Conseil municipal à 19 h. (exceptionnellement le mardi)



12 janv. Rencontre sur la mise à jour du Plan de développement à 19 h à la salle du Conseil.

\*\*\*\*\*

## *INFORMATIONS MUNICIPALES*

### NOUVEAUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Lors de la séance ordinaire du 7 décembre dernier, deux règlements ont été adoptés :

- Règlement no 262 concernant la régie interne des séances du conseil.
- Règlement no 263 permettant la circulation de motoneiges sur certains chemins municipaux.

Vous pouvez les consulter durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

### REFONTE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Une quinzaine de citoyens et citoyennes de Val-Racine ont participé, le 10 novembre dernier, à la première réunion consacrée à la refonte du Plan de développement 2016-2019.

Après un survol des réalisations accomplies au cours des dernières années, dont plusieurs avaient été inscrites dans le Plan de développement 2013-2015, de nouvelles idées ont été avancées par les participants et pourront faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal au début de l'année 2016.

Pour la poursuite de l'élaboration, la prochaine réunion aura lieu le 12 janvier prochain à 19 h à la salle du Conseil. Toute la population y est cordialement invitée. Ce sera l'occasion de faire valoir des suggestions pour continuer de faire avancer la Municipalité tant sur les plans du développement résidentiel et économique que des loisirs et de la culture, entre autres. Pour ce faire, nous sommes assistés par l'agent de développement de la MRC du Granit, M. Mohamed Diarra. Réservez le 12 janvier à 19 h à votre agenda !

### **PROGRAMME RÉNORÉGION**

Ce programme vise à améliorer les conditions d'habitation des ménages en milieu rural. Le programme RénoRégion accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste, vivant en milieu rural, afin d'effectuer des travaux visant à corriger des défauts majeurs de leur résidence. La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser 100 000 \$.

Pour être admissible, la résidence devra nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ touchant la structure, la plomberie, le chauffage, l'électricité, les murs extérieurs, la toiture ou les ouvertures. L'aide gouvernementale maximale est de 12 000 \$. Pour des informations complémentaires, veuillez communiquer avec la Société d'habitation du Québec au 1-800-463-4315.

### **TEMPS DES FÊTES EN TOUTE SÉCURITÉ**

À l'approche du temps des Fêtes, il est toujours bon de se rappeler des conseils simples, mais qui peuvent faire une grande différence pour votre sécurité :

#### **Arbre de Noël**

- Si vous optez pour un sapin artificiel, assurez-vous qu'il est résistant au feu (certifié CSA).
- Si vous optez pour un arbre naturel, assurez-vous de sa fraîcheur (ne gardez pas plus de 10 à 14 jours après l'achat ou quand les aiguilles commencent à tomber. Un arbre qui commence à sécher constitue un risque d'incendie).
- Placez l'arbre loin des foyers, des radiateurs et d'autres sources de chaleur comme le chauffage intérieur, lesquels font sécher les arbres naturels rapidement. Maintenez la base de l'arbre remplie d'eau.



#### **Le foyer**

- Assurez-vous que le conduit de fumée est ouvert et propre avant d'allumer un feu.
- Enlevez toutes les décorations qui pourraient prendre feu autour du foyer, comme les bas de Noël.
- Placez toujours un pare-étincelles devant le foyer afin de vous protéger des étincelles qui pourraient s'en échapper.
- Ne brûlez pas de papier d'emballage dans le foyer.
- Ne laissez jamais le foyer sans surveillance et ne laissez jamais couvrir le feu.
- Ne vous servez pas de l'arbre de Noël comme bois de chauffage. Ne faites brûler que du bois bien séché.

## Décorations

- Choisissez des décorations qui sont ininflammables, non combustibles et non conductrices.
- Ne mettez pas de décorations métalliques sur l'arbre. Tout contact entre ces décorations et des fils électriques défectueux présente un risque de choc électrique.

## Lumières

- Utilisez des jeux de lumières certifiés par l'Association canadienne de normalisation (CSA).
- Utilisez les lumières d'intérieur et d'extérieur dans l'environnement auquel elles sont destinées.
- Anciens ou nouveaux, vérifiez tous les jeux de lumières. Jetez ceux qui sont endommagés, dont les fils sont effilochés ou à nu, dont les raccords sont trop lâches ou dont les douilles de lampes sont brisées ou fendues. Faites ces vérifications avant d'installer les lumières. Il est beaucoup plus facile de remplacer des ampoules au sol que sur le toit.
- N'utilisez pas d'ampoules électriques sur les arbres métalliques. Un système électrique défectueux pourrait mettre l'arbre sous tension et électrocuter toute personne qui entre en contact avec l'arbre.
- Éteignez toutes les lumières de Noël avant d'aller au lit ou de quitter la maison. Elles pourraient causer un court-circuit et allumer un incendie.
- Ne surchargez pas les prises de courant, et ne mettez jamais bout à bout plus de trois jeux de lumières par rallonge.

## *INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES*

### POPOTE ROULANTE

En décembre, la popote roulante fera relâche.



### PATINOIRE

Aussitôt que la température sera propice à la fabrication de la glace, ce sera le même horaire que l'an passé pour le patinage libre et le hockey. Voici un rappel des règles à suivre : 1) Rangez les pelles à l'intérieur après les avoir utilisées. 2) Le local de la patinoire n'est pas un endroit pour entreposer vos choses personnelles, veuillez apporter vos articles sportifs à la maison après chaque utilisation. Nous vous remercions de garder le local propre.

Malgré le fait que quelques adolescents ont été ciblés pour prendre en charge l'entretien de la patinoire, il n'en reste pas moins que ce sont des étudiants et qu'ils ne sont pas disponibles en tout temps. L'habituelle collaboration des utilisateurs est toujours souhaitée afin que la patinoire demeure accessible et fonctionnelle. Un grand merci !

## LES DYNAMIQUES

Le 6 et le 20 janvier prochain à partir de 13h30, les activités sociales reprendront à la salle communautaire. Jeunes vieux et vieux jeunes sont les bienvenus sans autre invitation.

## ÊTES-VOUS À LA RECHERCHE D'UN PÈRE NOËL ?



Vous avez besoin d'un Père Noël pour votre party de famille ? Qu'à cela ne tienne, Richard Blouin offre ses services comme Père Noël du 24 au 25 décembre 2015. Contactez-le au 819-657-4596.

## À VENDRE

- Lot de sècheuses à vendre, prix variant de 50 \$ à 150 \$ chacune chez Rik Électro au 819-657-4596.
- Sacs de 65 lbs de pommes de terre rouges biologiques au coût de 12 \$, une paire de patins blancs à glace grandeur 10 pour femme de marque Daoust à 20 \$ et téléviseur 32 pouces de marque JVC et cinéma maison à 6 haut-parleurs à 100 \$. Si intéressé(e), composez le 819-657-4524 pour joindre Adrien Blouin.

## ANNONCE

**MONUMENTS FUNÉRAIRES**  
et **BALCONS** en **COMPOSITE**

**ÉCONOMIE de 20% à 30%**  
du coût d'un **MONUMENT TRADITIONNEL**

Rés. : 418 629-3957  
Cell. : 418 629-7421

Représentant, Renaud Royer

340, Avenue Centrale, St-Vianney, Québec [www.fibre-tech2000.com](http://www.fibre-tech2000.com)

**JOYEUSES FÊTES  
ET BONNE ANNÉE 2016 !**